

**Commune de BLÂMONT**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 juin 2020**

**Présents** : MEURANT Thierry, Maire, VAILLANT Danielle, NITTING Samuel, FORINI Evelyne, adjoints, GRASSIEN Philippe, OZBEK Selda, TIHA Pascal, HALVICK Sylvia, DIMEY Guillaume, LEBRUN Angélique, FOMBARON Antoine, MICHEL Patricia, MAYEUR Maurice, GROSJEAN Emmanuelle, GAOUDA Madjid, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : TIHA Pascal

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2020**

Monsieur NITTING Samuel n'est pas indiqué absent à la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2020. Les modifications seront apportées.

Les conseillers présents à la réunion du 20 janvier 2020 en approuvent son compte-rendu.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020.

**1. Nomination des membres aux représentations obligatoires**

**1.1. Au centre communal d'action sociale**

Le Maire indique aux conseillers que l'activité du CCAS est minime ; pot des naissances, distribution des colis de Noël aux résidents de 3H santé, étude des dossiers de demandes d'accès à la banque alimentaire.

Vu le code Général des Collectivités locales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants du conseil au sein du C.C.A.S. (centre communal d'action sociale).

Monsieur MEURANT étant membre de droit et Président du CCAS, le conseil municipal désigne les délégués suivants après un vote à bulletin secret de liste et sans panachage ni vote préférentiel. **Sont élus membres du CCAS** :

- Monsieur TIHA Pascal
- Madame MICHEL Patricia
- Madame OZBEK Selda
- Madame LEBRUN Angelique

4 membres extérieurs au conseil municipal seront désignés par arrêté du Maire et viendront compléter le conseil d'administration du CCAS. Ces personnes représenteront ; les familles de la commune, les associations de retraités et de personnes âgées, les personnes en situations de handicap ainsi qu'une personne désignée par ses aptitudes en matière de prévention, d'animation et de développement social.

### **1.2. Au syndicat scolaire du Blanc-Mont**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de différer ce point au prochain conseil municipal. Le report est accepté à l'unanimité.

### **1.3. Au Syndicat des eaux**

Le syndicat des eaux regroupe 6 communes (Igney, Gogney, Frémonville, Blâmont, Amenoncourt et Avricourt). Il gère la production, le traitement et l'acheminement de l'eau vers les communes. La distribution est à la charge de chaque commune.

Monsieur NITTING indique que le système de traitement de l'eau par UV, financé par le syndicat, doit être mis en service à compter de la semaine 24. Ce système remplacera le système de traitement de l'eau par chlore gazeux, coûteux et difficile à doser.

Le conseil municipal doit nommer 2 membres titulaires et 1 membre suppléant au Syndicat des eaux.

**Sont élus au Syndicat des eaux :**

#### **Titulaires :**

- Monsieur MEURANT Thierry
- Monsieur NITTING Samuel

#### **Suppléant :**

- Monsieur FOMBARON Antoine

### **1.4. Au Syndicat intercommunal scolaire**

Le syndicat intercommunal scolaire regroupe 21 communes. À la suite de la fermeture du Collège de Blâmont, le syndicat a souhaité poursuivre ses activités au Collège de Cirey/Vezouze, ce qui a été refusé.

En janvier 2018, un arrêté préfectoral a supprimé toutes les activités du Syndicat intercommunal scolaire et il a été demandé de procéder aux opérations de liquidation. Le dossier ainsi que la dissolution comptable du syndicat sont complexes.

Il est procédé à la nomination des membres au SIS. **Sont élus :**

#### **Titulaires :**

- Monsieur MEURANT Thierry

- Madame VAILLANT Danielle

**Suppléant :**

- Monsieur GAOUDA Madjid

**1.5. Au Syndicat Départemental d'Assainissement autonome**

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat départemental d'assainissement autonome de Meurthe-et-Moselle (SDAA54) du 27 août 2008, et notamment l'article 5,

Considérant que la Commune de Blâmont doit désigner par un vote un délégué titulaire et son suppléant,

**Sont désignés délégués au SDAA54 :**

**Titulaire :**

- Monsieur NITTING Samuel

**Suppléant :**

- Monsieur DIMEY Guillaume

**1.6. Au Conseil de surveillance de 3H santé**

Le Maire invite les membres du conseil municipal à désigner le représentant de la Commune au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier 3H santé.

**Après avoir procédé au vote, le conseil municipal désigne Monsieur MEURANT Thierry représentant la commune au sein du conseil de surveillance.**

**2. Mise en place des commissions municipales**

Il est proposé la mise en place de 5 commissions :

- La commission des finances
- La commission d'appels d'offres
- La commission cadre de vie
- La commission travaux
- La commission logement

Ces commissions pourront être complétées par des comités consultatifs (membres extérieurs au conseil municipal).

**2.1. Commission des finances**

**Sont membres de la commission des finances :**

- Madame FORINI Evelyne

- Monsieur NITTING Samuel
- Madame VAILLANT Danielle
- Madame HALVICK Sylvia
- Monsieur DIMEY Guillaume
- Monsieur GRASSIEN Philippe

## **2.2. Commission d'appel d'offre**

Monsieur NITTING indique que plusieurs marchés seront lancés prochainement (cimetière, carrefour Capucins/De Gaulle...).

**Sont membres de la commission d'appels d'offres, après vote à bulletin secret de liste et sans panachage :**

### **Titulaires :**

- Monsieur TIHA Pascal
- Monsieur GAOUDA Madjid
- Monsieur GRASSIEN Philippe

### **Suppléants :**

- Monsieur FOMBARON Antoine
- Madame FORINI Evelyne
- Monsieur MAYEUR Maurice

## **2.3. Commission cadre de vie**

La commission cadre de vie se réunit pour discuter et mettre en place divers projets : le fleurissement de la Commune, les aménagements de la Zone de Loisirs, de l'étang et du camping, les décorations...

**Sont membres de la commission cadre de vie :**

- Madame VAILLANT Danielle
- Madame FORINI Evelyne
- Monsieur FOMBARON Antoine
- Madame OZBEK Selda
- Madame LEBRUN Angélique
- Monsieur DIMEY Guillaume
- Madame GROSJEAN Emmanuelle
- Monsieur MAYEUR Maurice

## **2.4. Commission travaux**

Monsieur NITTING précise que cette commission discute des travaux en cours et à venir, des aménagements, de l'entretien de la Commune ainsi que de la forêt.

Sont membres de la commission travaux :

- Monsieur NITTING Samuel
- Monsieur DIMEY Guillaume
- Monsieur TIHA Pascal
- Monsieur GAOUDA Madjid
- Monsieur FOMBARON Antoine
- Monsieur GRASSIEN Philippe
- Madame VAILLANT Danielle

- Madame FORINI Evelyne
- Madame HALVICK Sylvia

### **2.5. Commission logement**

Cette commission aura pour objectif de réaliser des descriptifs complets des logements communaux (plan, surface, caractéristiques du bien). Ces descriptifs permettront ensuite de définir un prix au m<sup>2</sup> et donner une cohérence au prix des loyers.

Cette commission définira les divers travaux de rénovation à effectuer dans chaque logement.

Sont membres de la commission logement :

- Madame VAILLANT Danielle
- Madame MICHEL Patricia
- Monsieur GRASSIEN Philippe
- Madame FORINI Evelyne
- Monsieur DIMEY Guillaume

### **3. Tarifs de concession au cimetière communal de Blâmont**

Dans le cadre des opérations de reprises des concessions au cimetière communal, une proposition chiffrée a été faite à la Commune. Le montant prévisionnel est de 373,68€ TTC la reprise de concession, dans le cadre d'une opération regroupée.

Actuellement, le tarif des concessions de cimetière ne permet pas de couvrir les frais de reprise (200,00€ pour une concession d'une durée de 30 années et 300,00€ pour 50 années). 1/6<sup>ème</sup> du prix des concessions est également reversé au CCAS.

Plusieurs propositions sont présentées afin d'harmoniser les tarifs et permettant de couvrir les frais de reprise.

**Après un tour de table, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer les tarifs selon la proposition formulée par Monsieur le Maire, à savoir :**

	Tarif	CCAS (1/10 <sup>ème</sup> )	Mairie
30 ans	<b>400,00€</b>	40,00€	360,00€
50 ans	<b>600,00€</b>	60,00€	540,00€

### **4. Dérogation spécifique COVID aux règles d'occupation du domaine public communal**

Le Maire rappelle les règles relatives à l'occupation du domaine public communal.

Le prix applicable pour l'occupation du domaine public est de 1€ par mètre linéaire et par jour.

Monsieur URTEBIZE avait, en 2018, formulé une demande pour l'installation de sa terrasse sur le domaine public et l'établissement d'une convention, notamment pour se conformer à la demande de son assureur. La gratuité n'étant pas possible, un débat a eu lieu en conseil municipal pour définir le

tarif à appliquer (la durée d'occupation étant longue, le prix total à payer aurait été de 1 148€). Une délibération en date du 13 avril 2018 (délibération 2018/19) autorisait l'installation de la terrasse pour un montant de 382,67€ (soit 1/3 du montant total). Monsieur URTEBIZE n'a pas souhaité signer cette convention et n'a donc pas installé sa terrasse.

Suite à la crise sanitaire et les règles d'hygiène et de distanciation à appliquer, Monsieur URTEBIZE a évoqué l'intérêt d'installer sa terrasse sur le domaine public afin d'appliquer les règles de distanciation plus facilement et lui permettre de maintenir son chiffre d'affaire, la salle étant limitée en capacité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'une dérogation spécifique soit appliquée pour l'installation de la terrasse du Café des halles sur le domaine public et propose, au vu des évènements liés à la crise sanitaire, qui constituent une circonstance exceptionnelle, la gratuité de l'occupation pour une année à compter du 03 juin 2020.

Monsieur le Maire ajoute que cela ne représente pas une perte budgétaire pour la Commune car cette recette n'était pas prévue au budget pour cette année.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à**

- **Autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur URTEBIZE Valéry**
- **Accorde exceptionnellement la gratuité pour cette occupation.**

#### **5. Annulation de loyers - Auberge du diabl'o'thym**

Le Maire rappelle aux conseillers que l'hôtel/restaurant est propriété de la commune et que celui-ci est loué à Monsieur et Madame l'Herbier, gérants de l'auberge du diabl'o'thym.

Dans le cadre de la crise sanitaire, Madame L'HERBIER a formulé, par courrier, une demande d'annulation des loyers pour les mois de mars, avril et mai du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19. Un report des loyers avait été accepté par Monsieur le Maire auparavant.

Les conseillers indiquent que le début du confinement et la fermeture des restaurant ont été effectifs le 15 mars 2020.

Le Maire informe que le montant du loyer est de 1031,10€ TTC (soit un total de 3 093,30€ TTC pour les 3 mois).

Les conseillers proposent des durées d'annulation de loyer différentes :

- 1 mois : 2 votes
- 1,25 mois : 2 votes
- 1,5 mois : 4 votes
- 2 mois : 7 votes

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'annulation de 2 mois de loyer, soit un montant de 2 062,20€ TTC.**

**Information et questions diverses :**

- Monsieur TIHA indique que le mandat du bureau du comité des fêtes se termine à la prochaine assemblée générale. Plusieurs membres ne souhaitent pas reprendre.
- Madame VAILLANT souhaite savoir si des conseillers municipaux sont intéressés pour assister aux diverses réunions des associations de la Commune (AG, réunions d'informations, représentations aux manifestations...). Une liste est établie.
- Monsieur le Maire informe les conseillers de la réception du TAMBOUR DE VILLE. Il est demandé aux conseillers s'il est possible de procéder à la distribution. Madame MICHEL et Monsieur MAYEUR sont volontaires et compléteront l'équipe de distribution constituée précédemment de Monsieur FUHRMANN et de Monsieur et Madame FORINI.
- Point sur l'école. Cette semaine 60 élèves (/150) ont été accueillis à l'école, répartis en 7 classes. De plus en plus d'élèves étant accueillis au fil des semaines, l'école se fera en alternance sauf pour les enfants ayant des parents qui travaillent jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Point sur le cinéma. Le cinéma tourne grâce à la présence de 11 bénévoles (8 de Blâmont et 3 de l'extérieur). Madame VAILLANT présente les membres et indique les fonctions de chacun (projectionniste, régisseur, gestion des entrées, de la confiserie...). Une réunion a lieu 1 fois par mois afin d'établir le programme des films.  
Madame VAILLANT espère pouvoir ouvrir le Cinéma dès le vendredi 04 juillet, tout dépendra des films disponibles et des mesures sanitaires à mettre en place.
- Madame VAILLANT informe l'assemblée d'un dégât des eaux dans un logement sis 2 rue de Gogney. Un devis pour une réparation de la toiture a été signé pour un montant de 942,26€ TTC. L'assureur de la Commune a été contacté mais ne prend pas en charge ces réparations (il ne prend pas en charge la cause des dégâts mais seulement les dommages engendrés par celle-ci). Il a été demandé au locataire d'établir une déclaration de sinistre auprès de son assurance.

**La séance est levée à 22h30.**

**Le Maire,  
T.MEURANT**